Séance publique du 25 juin 2001

Délibération n° 2001-0110

commission principale:

commune (s): Lyon 4°

objet : ZAC "Joannès Ambre" - Bilan de clôture définitif

service: Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 1998-3277 en date du 28 septembre 1998, le conseil de Communauté a approuvé le dossier d'achèvement de la ZAC "Joannès Ambre" à Lyon 4° et l'intégration de son plan d'aménagement de zone (PAZ) au plan d'occupation des sols (POS).

Il a également accepté le protocole de liquidation de la concession confiée à la SERL.

L'ensemble des opérations de clôture financière de la concession étant achevé, la SERL présente le bilan définitif de l'opération certifié par le commissaire aux comptes qui s'établit comme suit :

- dépenses : 17 935 818,70 F TTC - recette : 17 994 468,62 F TTC - solde positif : 58 649,92 F TTC

Vu ledit bilan de clôture ;

Vu sa délibération en date du 28 septembre 1998 ;

DELIBERE

- 1° Approuve le bilan de clôture définitif de la ZAC "Joannès Ambre" à Lyon 4°.
- 2° Donne quitus à la SERL pour la gestion de la concession.
- **3° La recette** correspondante au solde positif sera inscrite sur les crédits portés au budget principal exercice 2001 compte 747 800 fonction 824 opération 0260.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,